



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 38
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Ecoparc « Dijon Bourgogne » – Terrain – Cession

Il est rappelé que par délibération du 25 juin 2009, le Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise a confié à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD), par voie de convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement, l'aménagement de la ZAC à vocation d'activités économiques « Parc d'activités de l'est dijonnais » commercialement dénommée « Ecoparc Dijon Bourgogne ».

Afin de permettre à la SPLAAD de procéder aux travaux d'aménagement et de viabilisation préalables à la mise en œuvre de la phase 2 de cette opération, il convient de procéder à la cession d'un terrain appartenant à la métropole, compris dans le périmètre de la ZAC. Il est précisé que cette parcelle ne fait l'objet d'aucun bail rural.

Il est proposé en conséquence de céder une parcelle de 3 ha 44 a 20 ca, moyennant le montant unitaire de 7,50 € le m² conforme à l'évaluation du Domaine, soit un montant total de 258 150 €.

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- **de céder** à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD), une parcelle de terrain cadastrée section ZL n°24 P, d'une superficie de 3 ha 44 a 20 ca, située à Quetigny et comprise dans le périmètre de la ZAC « Ecoparc Dijon Bourgogne », moyennant le montant total de 258 150 € ;
- **de dire** que cette vente interviendra par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir pour l'application de cette décision et Monsieur le Comptable des Finances Publiques à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN	POUR : 42	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	